

# UN RÉSEAU D'OPÉRATEURS CONVENTIONNÉS

En Champagne-Ardenne, 17 structures de terrain ont été conventionnées par les pilotes régionaux comme opérateurs NACRE : ADIE, BGE, Champagne-Ardenne Active, Chambres consulaires, Plateformes Initiative France...

Ces opérateurs sont des professionnels reconnus de l'accompagnement à la création d'entreprise et du financement.

Les opérateurs NACRE sont présents sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne. Cet ancrage local assure aux créateurs une offre de service de proximité et de qualité ainsi qu'un maillage efficace avec les autres dispositifs d'appui à la création/reprise d'entreprise.

Les pilotes régionaux, Direccte Champagne-Ardenne et Direction régionale Champagne-Ardenne de la Caisse des dépôts, assurent l'animation de ce réseau pour garantir la qualité de l'offre de service.

La liste des opérateurs NACRE de votre territoire se trouve sur le site internet : [www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr)



## CHIFFRES CLÉS

depuis le démarrage (2009-2013)

1 460 créateurs-repreneurs accompagnés

88,5% demandeurs d'emploi

13,5% jeunes de moins de 26 ans

38,5% femmes

68,1% niveau bac ou inférieur

993 entreprises déjà créées

5,24 millions d'euros de prêt NACRE accordés

Un effet levier du prêt NACRE de 5,9

31 millions d'euros de prêts bancaires complémentaires

## + D'INFORMATIONS

Des informations plus précises sur l'éligibilité, la durée de l'accompagnement...

- ➔ [www.emploi.gouv.fr/nacre](http://www.emploi.gouv.fr/nacre)
- ➔ [nacre-champagne-ardenne@opus3.fr](mailto:nacre-champagne-ardenne@opus3.fr)
- ➔ ou directement auprès d'un opérateur NACRE de votre territoire, liste disponible sur le site internet : [www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr](http://www.champagne-ardenne.direccte.gouv.fr)

# nacre

NOUVEL ACCOMPAGNEMENT POUR  
LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE



[www.emploi.gouv.fr/nacre](http://www.emploi.gouv.fr/nacre)

## QU'EST-CE QUE NACRE ?

NACRE est un dispositif national visant à aider les personnes sans emploi à concrétiser leur projet de création ou reprise d'entreprise par un parcours d'accompagnement et de financement complet pour donner toutes les chances à l'entreprise de se développer durablement. En Champagne-Ardenne, le dispositif NACRE est financé par l'Etat (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Champagne-Ardenne, Direccte Champagne-Ardenne) et la Caisse des dépôts (Direction régionale Champagne-Ardenne de la Caisse des dépôts) qui en sont les pilotes.

## POINTS FORTS DE NACRE

Un accompagnement « de A à Z » lors des phases cruciales de la création/reprise d'entreprise

La garantie d'un accompagnement de qualité effectué par des **opérateurs de proximité**

Une **contractualisation** entre le créateur et son accompagnateur

Un **soutien financier renforcé**, avec un prêt à taux zéro NACRE de 1000 à 10 000 € et un prêt bancaire complémentaire

Un **appui pour la négociation** auprès des banques

Un **appui personnalisé** au nouveau dirigeant d'entreprise, d'une durée de 3 ans après la création ou la reprise d'entreprise

## LES TROIS PHASES DU PARCOURS NACRE

1

### APPUI À LA FINALISATION DU PROJET

**DURÉE : 4 MOIS CRÉATION / 6 MOIS REPRISE**  
L'opérateur NACRE accompagne le créateur dans l'élaboration d'un dossier pour :

- Finaliser techniquement le projet
- Pouvoir le présenter à des financeurs
- Anticiper le démarrage de l'entreprise

2

### APPUI AU FINANCEMENT DU PROJET

**DURÉE : 4 MOIS CRÉATION / 6 MOIS REPRISE**  
L'opérateur NACRE valide la pertinence économique du projet et la structure du plan de financement. Il accompagne le créateur dans sa relation avec les banques. Il monte le dossier de prêt à taux zéro NACRE, prêt variant de 1 000 € à 10 000 € et obligatoirement couplé avec un prêt bancaire ou assimilé.

3

### APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

**DURÉE : 36 MOIS**  
L'opérateur conseille le jeune dirigeant dans ses choix de gestion et dans sa stratégie de développement. Des points d'étape réguliers permettent d'anticiper les éventuelles difficultés liées à la montée en charge de l'entreprise.

## CONDITIONS D'ACCÈS

### LE PUBLIC

- ➔ Les personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès ou de retour à l'emploi : bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs de longue durée, personnes résidant en ZUS, chômeurs ayant un bas niveau de qualification, jeunes, seniors...
- ➔ Les personnes rencontrant des difficultés particulières de maintien dans l'emploi : salariés reprenant leur entreprise...
- ➔ Les personnes sans emploi...

...et qui ne pourraient ni concrétiser leur projet sans l'appui d'un opérateur NACRE, ni accéder à un prêt bancaire sans l'effet levier du prêt à taux zéro NACRE.

### LA MATURITÉ ATTENDUE DU PROJET

NACRE vise des porteurs de projets en phase de création, et non pas en phase d'émergence. Le créateur doit donc déjà maîtriser les grands équilibres économiques de son projet, avoir appréhendé ses produits, ses clients potentiels et ses besoins d'investissement. C'est l'opérateur qui apprécie la maturité et la viabilité du projet.

### UN ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISÉ ET GRATUIT

L'entrée dans le parcours se traduit par la signature, entre l'opérateur et le bénéficiaire, du contrat d'accompagnement NACRE formalisant les obligations réciproques.